

Une véranda crée de la surface taxable si elle est close et couverte.



Formule de calcul de la taxe d'aménagement

surface taxable \times valeur forfaitaire^(*) \times taux communal
 $+$
 surface taxable \times valeur forfaitaire^(*) \times taux départemental

(*) 701€ en 2016

Exemple

Une véranda de 25 m² de surface taxable
pour cet exemple un taux communal de 3% a été retenu

Calcul détaillé de la taxe d'aménagement

part communale

part départementale

$$25 \text{ m}^2 \times 701\text{€} \times 3\% = 525\text{€}$$

$$25 \text{ m}^2 \times 701\text{€} \times 2\% = 350\text{€}$$

Total taxe d'aménagement

$$525 \text{ €} + 350\text{€} = 875\text{€}$$